

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 décembre 2013

CP 13/12-15

L'an deux mille treize, le 16 décembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

GESTION DE LA DETTE 2013

Suite à la décision du 21 avril 2011 de l'Assemblée Départementale me déléguant le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires, conformément à l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous informer des opérations réalisées.

Lors du vote du Budget Primitif 2013, le Conseil Général a fixé à 10 millions d'euros le volume des emprunts nécessaires au financement de ses investissements. Par ailleurs, le recours à un emprunt de 183 000,00 euros a été adopté lors de la Décision Modificative n° 1 pour la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

Concernant le budget principal, lors de la réunion de la Commission Permanente du 28 août 2013, je vous ai présenté le compte-rendu des emprunts réalisés auprès de la banque Postale (5 millions d'euros) et du Crédit Agricole (5 millions d'euros).

Pour financer les travaux de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, je vous informe qu'un emprunt de 183 000,00 € a été contracté auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées à taux fixe à 3,57 %, pour une durée de 15 ans.

Les caractéristiques financières de ce prêt figure en annexe du présent rapport.

Je vous saurais gré de bien vouloir me donner acte de la présente communication concernant la gestion de la dette 2013.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de l'Assemblée du 21 avril 2011 déléguant au Président du Conseil Général le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires, conformément à l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte de la présente communication relative à la gestion de la dette 2013 et des caractéristiques financières du prêt figurant en annexe concernant les travaux de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne

Acte donné

Le Président,

A N N E X E I

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS
DU TARN ET DE LA GARONNE**

CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES

- Capital..... : 183 000,00 €
- périodicité..... : semestrielle
- durée : : 15 ans
- mode d'amortissement du capital : progressif
- date d'effet..... : 23 septembre 2013
- date 1^{ère} échéance..... : 31 mars 2014
- décompte des intérêts..... : 30/360
- taux d'intérêt..... : fixe à 3,57 %
- frais de dossier..... : 366,00 €
- score Gissler..... : 1A

Le Président,